



Coaching individuel

CP COACHING



Dirigeant.e.s

Destiné à vous accompagner dans votre posture, dans l'amélioration de votre communication auprès de vos collaborateurs.trice.s, CP Coaching vous permet de clarifier vos choix, votre positionnement au sein de vos équipes, rééquilibrer vie pro et vie perso, d'apprendre à déléguer ou bien encore prévenir l'épuisement professionnel.



Collaborateurs.trices*

Destiné à accompagner vos collaborateurs.trice.s confronté.e.s à un changement de poste, à de nouvelles responsabilités ou encore en difficulté dans leurs postures managériales.



Accompagnement de l'inaptitude*

Vous êtes confronté.e à un.e collaborateur.trice qui ne peut plus exercer ses missions et il vous est impossible de lui proposer un poste aménagé à sa nouvelle situation. Aujourd'hui, le parcours du salarié contraint au changement du fait de la survenue d'une maladie ou d'un handicap aboutit généralement à la déclaration, par le médecin du travail, d'une inaptitude à son poste.

En parallèle de ce processus long et souvent douloureux pour le salarié, compliqué et coûteux pour l'entreprise, CP Coaching vous propose de vous accompagner dans une démarche constructive où chaque protagoniste sort gagnant/gagnant.

L'objectif est que vous puissiez vous quitter en bons termes, dans une relation apaisée et non conflictuelle. D'un côté vous permettez à votre collaborateur.trice de prendre le temps d'être accompagné.e sur la construction d'un projet professionnel adapté à sa nouvelle contrainte de santé. De l'autre, votre entreprise contribue à la réinsertion professionnelle de ses collaborateurs.trices quand bien même elle ne dispose pas de poste adapté.

*

Dans un souci éthique et déontologique, CP Coaching demande l'approbation des trois parties : le prescripteur, le client, le coach. Ainsi le coaching de vos collaborateurs.trices, quel que soit le motif ou l'objectif, fait l'objet d'un contrat tripartite.